

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 22T286

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de création d'un réseau souterrain entre 2 chambres télécom
Boulevard de La Signore HORS SECTEUR PNRQAD
A compter de la date de signature pour une durée de 60 jours**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **AZURCONNECT Technologies, 28 avenue Paul CEZANNE – 13470 CARNOUX EN Pce** pour le compte de : **XP FIBRE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

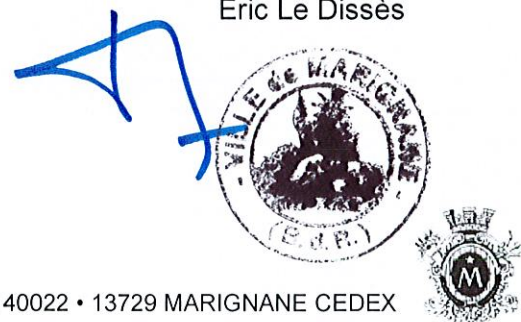
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 06 OCT. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



22T286



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 06 OCT. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Boulevard de la signore

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...AZURCONNECT TECHNOLOGIES

Adresse 28 Avenue Paul Cézanne 13470 CARNOUX EN PROVENCE

Tél./FAX 04 84 88 45 00

Mail f.cutiaia@azurconnect.com

POUR LE COMPTE DE

SFR

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

de la date de signature pour 2 mois

Durée des travaux:

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Création d'un réseau souterrain entre 2 chambres télécom

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

40m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLERE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019

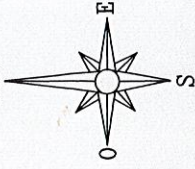


LEGENDE :

Périmètre PNRQAD



Nord



Dessiné par CF